



Fonds de revenu Colabor
États financiers consolidés
aux 31 décembre 2007 et 2006

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats consolidés	3
Déficit consolidé	4
Surplus d'apport consolidé	4
Flux de trésorerie consolidés	5
Bilans consolidés	6
Notes complémentaires	7 - 25

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts de
Fonds de revenu Colabor

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Fonds de revenu Colabor aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, du déficit, du surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 12 février 2008

Fonds de revenu Colabor

Résultats consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

(en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part)

	2007	2006
	\$	\$
Ventes	<u>838 068</u>	<u>400 398</u>
Bénéfice avant les postes suivants	30 548	14 061
Frais financiers	6 731	843
Amortissement des immobilisations	3 354	927
Amortissement des actifs incorporels	<u>6 993</u>	<u>3 225</u>
	17 078	4 995
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle	13 470	9 066
Impôts sur les bénéfices (note 6)		
Exigibles	2 715	
Futurs	<u>6 290</u>	
	9 005	-
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	4 465	9 066
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 14)	<u>4 650</u>	<u>4 255</u>
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu	<u>(185)</u>	<u>4 811</u>
Bénéfice net (perte nette) de base et dilué(e) par part (note 23)	<u>(0,02)</u>	<u>0,83</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit d'autres informations sur les résultats consolidés.

Fonds de revenu Colabor
Déficit consolidé
Surplus d'apport consolidé

des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
<i>DÉFICIT CONSOLIDÉ</i>		
Bénéfices non répartis (déficit) au début	(977)	279
Bénéfice net (perte nette)	<u>(185)</u>	<u>4 811</u>
	(1 162)	5 090
Distributions déclarées	<u>10 635</u>	<u>6 067</u>
Déficit à la fin	<u><u>(11 797)</u></u>	<u><u>(977)</u></u>
<i>SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ</i>		
Solde au début	128	
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme (note 15)	211	128
Acquisition des parts par les participants au régime d'intéressement à long terme (note 15)	<u>(150)</u>	
Solde à la fin	<u><u>189</u></u>	<u><u>128</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de revenu Colabor

Flux de trésorerie consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	(185)	4 811
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 354	927
Amortissement des actifs incorporels	6 993	3 225
Amortissement des frais de financement reportés	81	
Participation des porteurs de parts sans contrôle	4 650	4 255
Impôts futurs	6 290	
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme	211	128
Amortissement des coûts de transaction relatifs aux débetures	835	
	<u>22 229</u>	<u>13 346</u>
Variations de l'actif et du passif d'exploitation (note 7)	7 176	7 976
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>29 405</u>	<u>21 322</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'une entreprise (note 2)	(109 048)	
Immobilisations	(1 469)	(744)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(110 517)</u>	<u>(744)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	19 999	(4 623)
Frais de financement	(245)	
Distributions versées aux porteurs de parts	(10 265)	(6 042)
Distributions versées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(5 476)	(5 419)
Remboursement de billets à payer		(6 195)
Remboursement de dette à long terme	(468)	(468)
Remboursement des dépôts de garantie		(468)
Achat de parts détenues par le Fonds au titre du régime d'intéressement à long terme (note 15)	(238)	(448)
Disposition de parts détenues par le Fonds au titre du régime d'intéressement à long terme (note 15)	12	
Émission de débetures (note 2)	48 000	
Émission de parts (note 2)	24 761	
Frais d'émission de parts et de débetures	(1 404)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>74 676</u>	<u>(23 663)</u>
Variation nette du découvert bancaire	<u>(6 436)</u>	<u>(3 085)</u>
Découvert bancaire au début	<u>(3 337)</u>	<u>(252)</u>
Découvert bancaire à la fin	<u>(9 773)</u>	<u>(3 337)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de revenu Colabor

Bilans consolidés

aux 31 décembre 2007 et 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs (note 8)	52 074	24 501
Impôts retenus à recevoir		1 620
Stock	48 404	24 049
Frais payés d'avance	725	494
	<u>101 203</u>	<u>50 664</u>
Frais de financement reportés	164	
Immobilisations (note 9)	10 892	3 866
Actifs incorporels (note 10)	117 049	66 823
Écarts d'acquisition	33 979	13 459
	<u>263 287</u>	<u>134 812</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	9 773	3 337
Emprunt bancaire (note 11)		3 377
Comptes fournisseurs et charges à payer	52 026	28 234
Impôts sur les bénéfices à payer	605	
Distributions à verser aux porteurs de parts	888	518
Distributions à verser aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	456	456
Remises à payer	13 453	13 005
Revenus reportés	459	739
Versements sur la dette à long terme	468	468
	<u>78 128</u>	<u>50 134</u>
Emprunt bancaire (note 11)	23 376	
Dette à long terme (note 12)	1 209	1 677
Débiteures (note 13)	45 235	
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées (note 20)	752	
Impôts futurs (note 6)	6 290	
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 14)	29 187	30 013
	<u>184 177</u>	<u>81 824</u>
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS		
Compte de capital des porteurs de parts (note 15)	88 905	54 285
Option de conversion des débiteures	2 337	
Surplus d'apport	189	128
Parts détenues au titre du régime d'intéressement à long terme (note 15)	(524)	(448)
Déficit	(11 797)	(977)
	<u>79 110</u>	<u>52 988</u>
	<u>263 287</u>	<u>134 812</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/S/ Robert Panet-Raymond
Fiduciaire

/S/ Jacques Landreville
Fiduciaire

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») est une fiducie à but restreint, à capital variable et non constituée en société. Il a été constitué sous le régime des lois de la province de Québec le 19 mai 2005. Le Fonds détient une participation de 66 % (53 % avant la transaction décrite à la note 2) dans Colabor, société en commandite (« Colabor SC »), la participation restante étant détenue par Investissements Colabor Inc. (« Investissements »). Colabor SC fait la distribution et la commercialisation de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires.

2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 4 janvier 2007, le Fonds a émis 2 825 000 reçus de souscription à 8,85 \$ chacun (les « reçus de souscription ») pour un total de 25 001 000 \$, donnant le droit de recevoir une part du Fonds, et des débentures subordonnées non garanties prorogables au taux de 7 % totalisant 50 000 000 \$ (les « débentures »).

Le 8 janvier 2007, le Fonds a acquis par l'entremise de Colabor SC la quasi-totalité de l'actif net de Summit distributeurs de services alimentaires inc. (« Summit »), une société exerçant ses activités dans le secteur de la distribution aux entreprises de services alimentaires. Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition. Puisque le Fonds a financé Colabor SC pour effectuer l'acquisition de Summit, le pourcentage de participation du Fonds est passé de 53 % à 66 %. Cette augmentation de la participation a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et n'a eu aucun effet significatif sur la valeur des actifs et des passifs du Fonds.

À cette date, les reçus de souscription ont été échangés contre des parts. De plus, le Fonds a émis 1 130 000 parts à 8,85 \$ à l'actionnaire de Summit pour un total de 10 000 000 \$. Le 28 janvier 2007, les preneurs fermes ont exercé en partie leur option d'attribution en excédent par l'émission de 120 000 parts supplémentaires à 8,85 \$ chacune pour un total de 1 062 000 \$.

Après la rémunération des preneurs fermes de 3 302 000 \$ et des autres frais de 1 404 000 \$, le produit net revenant au Fonds s'est chiffré à 34 171 000 \$ pour les parts et à 47 186 000 \$ pour les débentures.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE (suite)

Incluant des coûts directs d'acquisition de 1 145 000 \$, la répartition du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	\$
Actif à court terme	59 979
Immobilisations	8 911
Relations clients	47 832
Marques de commerce	9 387
Écart d'acquisition	20 520
Passif à court terme	(26 776)
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(805)
Prix d'achat	119 048
Émission de parts à l'actionnaire de Summit	10 000
Contrepartie payée en espèces	109 048

L'acquisition est financée comme suit :

	\$
Prix d'achat	119 048
Frais d'émission de parts et de débentures	1 404
Coûts du financement	245
	120 697

	\$
Émission de parts (a)	24 761
Émission de parts à l'actionnaire de Summit (a)	10 000
Émission de débentures (a) (b)	48 000
Nouvelle facilité de crédit (c)	37 936
	120 697

(a) Les frais liés à l'émission de 1 404 000 \$ et la rémunération des preneurs fermes sont présentés en réduction des parts et des débentures.

	\$
(b) Composante passif des débentures	44 827
Composante capitaux propres des débentures	2 359
	47 186

(c) Le Fonds a négocié une nouvelle facilité de crédit d'exploitation auprès d'un syndicat bancaire pour un montant de 70 000 000 \$, d'une durée de trois ans (note 11).

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE (suite)

Le Fonds prévoit qu'un montant de 10 725 000 \$ de l'écart d'acquisition sera déductible sur le plan fiscal.

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté les recommandations du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « Manuel de l'ICCA »), soit celles du chapitre 1530, « Résultat étendu », du chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et du chapitre 3251, « Capitaux propres ». Ces chapitres s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 définit les normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui représente la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu sont les produits, charges, gains et pertes qui sont comptabilisés dans le résultat étendu, mais exclus du résultat net, conformément aux principes comptables généralement reconnus. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

Instruments financiers

Les chapitres 3855 et 3861 établissent les normes de comptabilisation, d'évaluation, de divulgation et de présentation des actifs financiers et passifs financiers et des dérivés non financiers. Selon ces normes, tous les actifs financiers sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou placements disponibles à la vente. De plus, tous les passifs financiers doivent être classés comme passifs financiers détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont enregistrés initialement au bilan à leur juste valeur. Après leur évaluation initiale, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur, sauf pour les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers, lesquels doivent être comptabilisés à leur coût amorti. L'intérêt effectif relatif aux passifs financiers et le gain ou la perte provenant d'une variation de la juste valeur d'un actif ou passif financier, classés comme détenus à des fins de transaction, sont inclus en résultat net pour la période à laquelle ils se rapportent. Si un actif financier est classé comme placement disponible à la vente, le gain ou la perte devrait être reconnu au résultat étendu, jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé, moment où le gain ou la perte sera reconnu au résultat net.

Le Fonds a classé les débiteurs comme prêts et créances. Le découvert bancaire, les comptes fournisseurs et charges à payer, les distributions à verser aux porteurs de parts, les remises à payer, les emprunts bancaires et la dette à long terme ont été classés comme autres passifs financiers. Les coûts de transaction associés aux passifs financiers considérés comme autres passifs financiers, à l'exception des frais de financement ayant trait à la facilité de crédit, sont portés en diminution de ces passifs et amortis aux résultats nets dans les frais financiers.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Ces nouvelles recommandations n'ont eu aucun effet sur les résultats et le bilan consolidés du Fonds.

Capitaux propres

Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours des exercices. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers consolidés du Fonds.

Modifications comptables

Le 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Fonds a adopté les nouvelles recommandations du *Manuel de l'ICCA* incluses au chapitre 1506, « Modifications comptables ». Ce chapitre établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement de l'information à fournir. De plus, ce chapitre exige que le Fonds communique les nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus publiées mais qui ne sont pas encore adoptées par le Fonds (note 24).

4 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Fonds doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

Ces états financiers incluent les comptes du Fonds et de ses deux filiales, Colabor, fiducie d'exploitation et Colabor, société en commandite.

Constatation des revenus

Le Fonds constate ses revenus à la livraison de la marchandise, lorsque la vente est acceptée par le client et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Remises des fournisseurs

Le Fonds comptabilise une contrepartie en espèces reçue de fournisseurs en réduction du prix des biens des fournisseurs et réduit le coût des marchandises vendues et du stock connexe figurant dans les états des résultats consolidés et les bilans consolidés.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

4 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Immeuble	Linéaire	20 ans
Mobilier et agencements, équipement et véhicules des entrepôts	Dégressif	20 %
Véhicules routiers	Linéaire	7 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	4 ans
Logiciels de distribution	Linéaire	5 et 7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée des baux, de 10 à 20 ans

Les relations clients sont amorties linéairement sur leur durée de vie prévue, soit 10 ,15 ou 20 ans.

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés ont trait à la facilité de crédit et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du financement, soit trois ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les relations clients sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Marques de commerce

Les marques de commerce ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des marques de commerce avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

4 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur les montants nets des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité d'exploitation et toute dépréciation possible des écarts d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

Impôts sur les bénéfices

Le Fonds utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Avantages sociaux futurs

Le Fonds comptabilise ses obligations découlant du régime de retraite à prestations déterminées, de même que les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. À cette fin, le Fonds a adopté les conventions comptables suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation concernant l'évolution future des niveaux des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications apportées au régime est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est 21 ans.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

4 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Bénéfice par part et information sur le nombre de parts

Le bénéfice par part est établi d'après le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par part est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les parts achetées en vertu du régime d'intéressement à long terme étaient acquises au début de la période ou lors de leur achat. La méthode du rachat des parts est utilisée pour déterminer l'effet de dilution de ces parts achetées. Cette méthode suppose que le coût de rémunération non encore constaté sert à racheter des parts à leur cours moyen pendant la période.

Rémunération à base de parts

Le Fonds offre, par l'entremise de sa filiale Colabor SC, un régime d'intéressement à long terme (le « régime ») à certains employés. Le Fonds comptabilise, pendant la période d'acquisition des droits, une charge de rémunération établie en fonction de la juste valeur des parts à la date de leur attribution.

Selon le régime, les parts sont achetées sur le marché libre au nom des participants au régime et sont inscrites et imputées au coût en réduction de l'avoir des porteurs de parts. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit en réduction des bénéfices non répartis.

5 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2007	2006
	\$	\$
Intérêts sur l'emprunt bancaire	2 186	636
Intérêts sur la dette à long terme	126	149
Intérêts sur les débentures	3 452	–
Amortissement des frais de financement reportés	81	–
Amortissement des coûts de transaction relatifs aux débentures	835	–

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La différence entre le taux effectif d'impôts sur les bénéfices et les taux réglementaires d'impôts sur les bénéfices au Canada résulte des éléments suivants (en 2006, le Fonds n'était pas assujéti aux impôts sur les bénéfices) :

	%
Taux réglementaire d'impôts sur les bénéfices au fédéral (a)	34,00
Dépenses d'impôts à la suite des changements à la loi (b)	44,00
Participation des porteurs de parts sans contrôle	(11,74)
Éléments non déductibles fiscalement	0,24
	<u>66,50</u>

(a) Ce taux inclut un facteur fiscal provincial de 13 %.

(b) Le 31 octobre 2006, le ministère des Finances du Canada (le « Ministère ») annonçait un nouveau régime d'imposition des entités intermédiaires de placement déterminées (« EIPD »), communément appelées fiducies de revenu et sociétés de personnes cotées en bourse. Dans le cadre de ce régime, les EIPD font l'objet d'un traitement fiscal comparable à celui qui s'applique aux sociétés à compter de 2011, et dès 2007 pour les EIPD qui, comme le Fonds, ne peuvent bénéficier des règles transitoires.

Le Fonds a considéré ces changements à la loi comme une modification du taux d'imposition auquel il est assujéti et a comptabilisé aux résultats les impacts de ces changements.

Le passif d'impôts futurs à long terme provient des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	\$
Immobilisations	222
Actifs incorporels	5 652
Écarts d'acquisition	2 102
Frais relatifs à l'émission de parts et de débentures	(1 585)
Autres	(101)
	<u>6 290</u>

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

7 - INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Variations de l'actif et du passif d'exploitation :

	2007	2006
	\$	\$
Débiteurs	5 041	(2 585)
Impôts retenus à recevoir	1 620	(1 620)
Stock	1 869	(1 545)
Frais payés d'avance	910	(311)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(2 984)	6 872
Impôts sur les bénéfices à payer	605	
Remises à payer	448	6 689
Revenus reportés	(280)	476
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(53)	
	<u>7 176</u>	<u>7 976</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts versés s'élèvent à 4 040 000 \$ (760 000 \$ en 2006).

8 - DÉBITEURS

	2007	2006
	\$	\$
Comptes clients (a)		
Clients contrôlés par des fiduciaires	649	1 431
Autres	42 871	16 509
Remises des fournisseurs à recevoir	8 383	6 495
Autres	171	66
	<u>52 074</u>	<u>24 501</u>

(a) Un client représente 21 % du total des comptes clients en 2007, un autre client représentait 15 % en 2006.

9 - IMMOBILISATIONS

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain	63		63
Immeuble	92	21	71
Mobilier et agencements	495	163	332
Équipement et véhicules des entrepôts	5 874	2 019	3 855
Véhicules routiers	1 689	614	1 075
Matériel informatique et logiciels	1 429	694	735
Logiciels de distribution	3 067	987	2 080
Améliorations locatives	2 996	315	2 681
	<u>15 705</u>	<u>4 813</u>	<u>10 892</u>

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

9 - IMMOBILISATIONS (suite)

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	311	81	230
Équipement et véhicules des entrepôts	2 737	756	1 981
Matériel informatique et logiciels	435	266	169
Logiciel de distribution	971	349	622
Améliorations locatives	96	7	89
Logiciel en développement	775		775
	<u>5 325</u>	<u>1 459</u>	<u>3 866</u>

10 - ACTIFS INCORPORELS

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	112 332	11 870	100 462
Marques de commerce	16 587		16 587
	<u>128 919</u>	<u>11 870</u>	<u>117 049</u>

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	64 500	4 877	59 623
Marques de commerce	7 200		7 200
	<u>71 700</u>	<u>4 877</u>	<u>66 823</u>

11 - FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2007, la facilité de crédit est de l'ordre de 70 000 000 \$. Cette facilité de crédit vient à échéance en 2010 et est garantie par une hypothèque de premier rang sur les actifs du Fonds.

Au 31 décembre 2006, les facilités de crédit étaient fixées à 32 030 000 \$ et comprenaient un crédit d'exploitation de 30 000 000 \$ ainsi qu'un crédit de 2 030 000 \$ pour l'utilisation d'une lettre de garantie. Ces facilités de crédit étaient garanties par les débiteurs et le stock.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, une lettre de garantie, d'un montant de 2 028 000 \$, est utilisée relativement à un des engagements décrit à la note 21.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

11 - FACILITÉS DE CRÉDIT (suite)

La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel (6 % aux 31 décembre 2007 et 2006). Le Fonds doit respecter certains ratios financiers et, aux 31 décembre 2007 et 2006, le Fonds respecte ces ratios.

12 - DETTE À LONG TERME

	2007	2006
	\$	\$
Emprunt bancaire, garanti par du mobilier et agencements, de l'équipement et véhicules d'un entrepôt et un logiciel de distribution dont le coût non amorti est de 2 152 000 \$ en 2007, taux de base de la banque moins 1,5 % (6,5 % aux 31 décembre 2007 et 2006), remboursable par versements mensuels de 39 000 \$, échéant en juillet 2011	1 677	2 145
Versements exigibles à court terme	468	468
	<u>1 209</u>	<u>1 677</u>

En vertu de la convention régissant cet emprunt, le Fonds doit maintenir un ratio financier. Aux 31 décembre 2007 et 2006, le Fonds respecte ce ratio.

Les versements sur la dette à long terme pour les prochains exercices s'élèvent à 468 000 \$ de 2008 à 2010 et à 273 000 \$ en 2011.

13 - DÉBENTURES

Les débentures, échéant le 31 décembre 2011, ont une valeur nominale de 49 528 000 \$. Les intérêts, au taux nominal de 7 %, sont payables semestriellement. Le taux effectif des débentures est de 9,69 %. Les débentures pourront être rachetées par le Fonds entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, moyennant un préavis, à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés, à la condition que le cours du marché corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. Après le 31 décembre 2010, les débentures pourront être rachetées par le Fonds, moyennant la remise d'un préavis, à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés. Les débentures sont convertibles en parts au gré du porteur, à tout moment mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour qui précède immédiatement la date précisée par le Fonds pour le rachat des débentures, à un prix de conversion de 10,25 \$ la part, ce qui correspond à un taux de conversion d'environ 97 561 parts pour 1 000 000 \$ de capital de débentures. Les porteurs qui convertissent leurs débentures recevront les intérêts courus et impayés sur celles-ci jusqu'à la date de conversion.

Le 25 mai 2007 et le 9 juillet 2007, des débentures d'une valeur nominale de 462 000 \$ et de 10 000 \$ respectivement ont été converties en 46 048 parts selon les règles de conversion en vigueur. La valeur comptable de ces débentures, d'un montant de 427 000 \$, et l'option de conversion s'y rattachant, d'un montant de 22 000 \$, ont été comptabilisées au compte de capital des porteurs de parts.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

14 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE

La participation des porteurs de parts sans contrôle représente les parts de Colabor SC échangeables émises à Investissements en 2005 lors du premier appel public à l'épargne du Fonds. Chaque part de Colabor SC échangeable donne droit à une part spéciale comportant un droit de vote et peut être échangée au pair, en totalité ou en partie, contre des parts (les « droits d'échange »).

Sous réserve des dispositions de blocage décrites subséquemment, Investissements peut exercer ses droits d'échange.

Investissements a convenu de s'abstenir de transférer, de nantir, d'échanger contre des parts ou autrement d'aliéner des parts de Colabor SC échangeables pendant une période de dix ans suivant la clôture (le « blocage »). Nonobstant le blocage, Investissements aura le droit, à compter du deuxième anniversaire de la clôture et à chaque anniversaire de la clôture par la suite (collectivement, les « dates de libération »), d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables en fonction de l'appréciation de la valeur des parts depuis la clôture jusqu'à cette date de libération. À chaque date de libération, Investissements aura le droit d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 75 % de l'appréciation de la valeur des parts sous-jacentes et un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 25 % de cette appréciation sera réservé et libéré comme décrit ci-après (les « parts restantes »). L'appréciation de la valeur aux fins d'établir le nombre de parts de Colabor SC échangeables qui peuvent être échangées ou aliénées à chaque date de libération, le cas échéant, correspondra au nombre de parts de Colabor SC échangeables toujours assujetties au blocage à cette date (à l'exclusion des parts restantes) d'Investissements multiplié par la différence entre le cours des parts à la date de libération et le plus élevé de i) 10 \$ et ii) le cours le plus élevé à chacune des dates de libération antérieures. À la fin de la période de blocage, Investissements aura le droit d'échanger ou d'aliéner la totalité de ses parts de Colabor SC échangeables à l'exception des parts restantes, lesquelles seront libérées sur une période de cinq ans à compter du onzième anniversaire de la clôture.

	2007	2006
	\$	\$
5 087 439 parts de Colabor SC échangeables émises lors du premier appel public à l'épargne du Fonds	30 013	31 199
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle	13 470	9 066
Autres éléments de consolidation	105	18
	13 575	9 084
Taux de détention d'Investissements dans Colabor SC	34,3 %	46,8 %
Participation des porteurs de parts sans contrôle de l'exercice	4 650	4 255
Distributions déclarées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(5 476)	(5 441)
Solde à la fin	29 187	30 013

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

15 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS

Parts

Nombre illimité de parts conférant un droit de vote chacune. Chaque part est rachetable au gré du porteur au moindre de 90 % du prix moyen pondéré de la part de fiducie au cours des dix derniers jours au cours desquels les parts ont été négociées sur le marché libre et du cours de clôture du marché à la date de rachat. Tous les rachats sont assujettis à un montant maximum de 50 000 \$ au comptant par mois. Les rachats supérieurs à ce montant seront réglés par la distribution de billets émis par une filiale du Fonds.

Parts spéciales comportant un droit de vote

Nombre illimité de parts spéciales comportant un droit de vote. Chaque part confère à son porteur un droit de vote et est inséparable de la part de Colabor SC échangeable avec laquelle elle a été émise.

	2007	2006
	\$	\$
Émises et payées		
9 896 048 parts (5 775 000 parts au 31 décembre 2006)	88 905	54 285
5 087 439 parts spéciales comportant un droit de vote		
	88 905	54 285

En 2007, 4 075 000 parts ont été émises lors de la transaction décrite à la note 2 et 46 048 l'ont été lors des conversions de débentures en parts présentées à la note 13.

Régime d'intéressement à long terme

Aux termes du régime d'intéressement à long terme (le « régime ») du Fonds, établi le 28 juin 2005, des parts peuvent être octroyées à certains employés du Fonds en fonction du rendement financier du Fonds par rapport à certains seuils de liquidités distribuables par part. Le Fonds, ou un fiduciaire nommé pour l'administration du régime, acquerra des parts sur le marché et les détiendra jusqu'à ce que chaque participant en acquière la propriété. En général, ces parts deviendront acquises de façon égale à raison d'un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de l'octroi. Les participants au régime auront le droit de recevoir des distributions sur toutes les parts détenues pour leur compte avant la date d'acquisition applicable. Les parts non acquises détenues par le fiduciaire pour le compte d'un participant au régime seront annulées si le participant démissionne pour quelque autre motif que sa retraite ou est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les parts feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis au Fonds. Les distributions effectuées sur ces parts seront également remises au Fonds.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

15 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS (suite)

Le 21 février 2007, selon les termes du régime d'intéressement à long terme, 11 946 parts ont été libérées (dont le coût était de 150 000 \$). Le 27 février 2007, le Fonds a octroyé un montant de 238 000 \$ en vertu du régime et acquis sur le marché 24 500 parts. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le coût de rémunération passé en charges a été de 211 000 \$. De plus, durant l'exercice, le Fonds a disposé de 1 225 parts pour un total de 12 000 \$ à la suite du retrait d'un participant.

Le 21 février 2006, le Fonds a octroyé pour la première fois un montant de 448 000 \$ en vertu du régime et a acquis 35 840 parts sur le marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le coût de rémunération passé en charges a été de 128 000 \$.

16 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Fonds a conclu des contrats d'approvisionnement échéant entre 2012 et 2017 avec des clients. Les ventes à ces clients représentent 80 % en 2007 (89 % en 2006) des ventes du Fonds. Un client représente 27 % en 2007 des ventes du Fonds, un autre client représentait 14 % en 2006.

17 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2007	2006
	\$	\$
Opérations effectuées auprès de clients contrôlés par des fiduciaires		
Ventes nettes (a)	22 236	41 955
Opérations effectuées avec Investissements		
Résultats (a)		
Remises (b)	12 451	11 641
Frais de vente, de distribution et d'administration		
Loyer	2 028	2 028
Services informatiques	513	404
Bilans		
Remises à payer	13 159	12 699
Logiciel (logiciel en développement en 2006)	109	466

(a) Ces opérations, conclues dans le cours normal des affaires, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

(b) Les remises versées correspondent à 3 % des ventes effectuées aux clients privilégiés ou aux actionnaires de Investissements conformément aux différents contrats régissant les relations entre le Fonds et Investissements à la suite du premier appel public à l'épargne du Fonds en 2005.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, des comptes fournisseurs et charges à payer, des distributions à verser et des remises à payer est comparable à la valeur comptable en raison des courtes échéances.

La juste valeur du découvert bancaire, des emprunts bancaires et de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable puisqu'ils portent intérêt à des taux qui varient en fonction des taux du marché.

La juste valeur de la composante passif des débentures a été établie à 45 032 000 \$. Elle a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs au taux de 10 %, taux dont le Fonds pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures ayant des conditions et échéances similaires.

19 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Fonds. Le Fonds ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Fonds est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Les débentures portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Fonds au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Le découvert bancaire, l'emprunt bancaire et la dette à long terme portent intérêt à des taux variables et exposent donc le Fonds à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers du Fonds ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. Le Fonds n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers du Fonds exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Fonds est exposé.

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

19 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Le risque de crédit du Fonds provient principalement des comptes clients. Le Fonds exige des garanties pour certains de ses clients. Au 31 décembre 2007, le Fonds détient des garanties pour 38 % des comptes clients. La politique du Fonds consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit. De plus, le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Fonds aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que le Fonds dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montants autorisés suffisants. Le Fonds établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

20 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au 31 décembre 2007, le Fonds maintient un régime de retraite à prestations déterminées pris en charge lors de l'acquisition d'entreprise décrite à la note 2.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2007, qui est constitué des cotisations du Fonds au régime de retraite à prestations déterminées, s'est chiffré à 273 000 \$.

Le Fonds évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. Le régime à prestations déterminées fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation tous les trois ans. Le régime sera réévalué le 1^{er} décembre 2009.

Les informations relatives au régime de retraite à prestations déterminées se présentent comme suit :

	\$
Obligations au titre des prestations constituées	_____
Acquisition (note 2)	3 736
Coût des services rendus	342
Intérêts débiteurs	198
Prestations versées	(67)

Solde à la fin	4 209
	=====

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

20 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	\$
Actifs du régime	
Acquisition (note 2)	2 931
Rendement réel	174
Cotisations de l'employeur	273
Cotisations des employés	138
Prestations versées	(67)
Juste valeur à la fin	3 449
Situation de capitalisation – déficit	(760)
Perte actuarielle nette non amortie	8
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(752)
	%
Composition des actifs du régime	
Titres de participation	55
Titres de créances	41
Biens immobiliers	4
	100

La charge de retraite nette du régime à prestations déterminées se présente comme suit :

	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	204
Intérêts débiteurs	198
Rendement réel des actifs des régimes	(174)
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	228
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs - écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	(8)
Coûts constatés au titre des prestations déterminées	220

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Fonds sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	%
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	
Taux d'actualisation	5,0
Taux de croissance de la rémunération	3,2
Coût des prestations de l'exercice	
Taux d'actualisation	5,0
Taux de rendement prévu des actifs à long terme	6,0
Taux de croissance de la rémunération	3,2

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

21 - ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé, en vertu de différents contrats de location et de services échéant jusqu'en août 2022, à verser des paiements minimaux de 59 211 000 \$, dont 35 113 000 \$ auprès d'Investissements. L'obligation du Fonds en vertu d'un des contrats de location est garantie par une lettre de crédit bancaire au montant de 2 028 000 \$.

Les paiements minimaux au titre des différents contrats de location et de service des cinq prochains exercices s'élèvent à 6 559 000 \$ en 2008, à 6 067 000 \$ en 2009, à 5 558 000 \$ en 2010, à 5 120 000 \$ en 2011 et à 5 142 000 \$ en 2012; ces montants annuels incluent une somme de 2 546 000 \$ auprès d'Investissements.

22 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Fonds compte, depuis l'acquisition de Summit, deux secteurs d'activités isolables : celui de la distribution à des distributeurs en alimentation (Division Boucherville) et celui de la distribution aux entreprises de services alimentaires (Division Summit).

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs isolables sont les mêmes que celles décrites dans les conventions comptables. Le Fonds évalue la performance selon le bénéfice avant frais financiers, amortissements, impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle.

	Division Boucherville \$	Division Summit \$	Total \$
Ventes	426 668	411 400	838 068
Bénéfice avant frais financiers, amortissements, impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle	16 740	13 808	30 548
Total de l'actif	124 857	138 430	263 287
Acquisition			
Immobilisations	528	9 852	10 380
Actifs incorporels	-	57 219	57 219
Écart d'acquisition	-	20 520	20 520

23 - BÉNÉFICE (PERTE) PAR PART

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice (la perte) de base et dilué(e) par part :

2007			2006		
Perte nette \$	Moyenne pondérée de parts	Perte nette de base et diluée par part \$	Bénéfice net \$	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice net de base et dilué par part \$
(185)	9 747 732	(0,02)	4 811	5 775 000	0,83

Fonds de revenu Colabor

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

23 - BÉNÉFICE (PERTE) PAR PART (suite)

Les parts hypothétiquement émises à la suite de l'échange des parts de Colabor SC échangeables et de la conversion des débetures convertibles n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice net dilué par part (de la perte nette diluée par part) parce que l'incidence a un effet antidilutif.

La moyenne pondérée de parts exclut les parts acquises par le Fonds aux fins du régime d'intéressement à long terme.

24 - NOUVELLES NORMES COMPTABLES PUBLIÉES RÉCEMMENT MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

En juin 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031, « Stocks », en remplacement du chapitre 3030 du même nom. Le nouveau chapitre donne des directives quant à la base et à la méthode d'évaluation des stocks et permet aussi, en cas de remontée de la valeur de ceux-ci, la reprise de dépréciations prises antérieurement. Finalement, le chapitre donne de nouvelles directives concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables adoptées, les valeurs comptables, les montants comptabilisés en charges, les dépréciations et le montant de toute reprise de dépréciation. Cette nouvelle norme est applicable aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2008. L'écart dans l'évaluation du solde d'ouverture des stocks peut être appliqué au solde d'ouverture des stocks de la période avec ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, sans retraitement des périodes antérieures, ou rétrospectivement avec retraitement des états financiers des périodes antérieures. Le Fonds appliquera cette nouvelle norme à compter du premier trimestre de son exercice 2008 et en est actuellement à évaluer l'impact de son adoption sur ses états financiers consolidés.

En décembre 2006, l'ICCA a publié trois chapitres qui s'appliqueront aux exercices commençant le ou après le 1^{er} octobre 2007. Il s'agit des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », 3863, « Instruments financiers – présentation », et 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le Fonds évalue présentement les effets de l'adoption de ces chapitres sur les informations à fournir dans ses états financiers consolidés.

Le chapitre 3862 décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et à la performance de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Le chapitre 3863 établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il vient compléter les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Le chapitre 1535 établit les normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.